



Parc national
des Cévennes



Communiqué de presse

Le 29 juin 2020

Récolte et sylviculture dans une forêt du Parc national des Cévennes

Le bois de Rocanti sur le causse Méjean a fait l'objet d'une coupe de bois. Propriété du Parc national depuis 2005, cette forêt de 22 hectares de pin noir n'avait fait l'objet d'aucune récolte depuis sa plantation en 1964.

La forêt de Rocanti est dotée depuis cette année d'un plan de gestion réalisé par l'Office National des Forêts (ONF). Ce document prévoit des coupes afin d'obtenir une forêt plus accueillante pour la biodiversité et favorable au pâturage des chevaux sur l'une des parcelles, tout en permettant la récolte de bois.

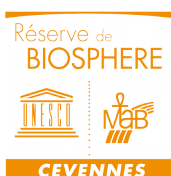
En effet, la charte du Parc national prévoit de promouvoir des sylvicultures permettant d'alimenter la filière bois tout en augmentant le caractère naturel des forêts. L'occasion était donc donnée au Parc national d'appliquer ces mesures dans l'une de ses propriétés, et ce avec l'aide de son gestionnaire forestier : l'ONF.

Les coupes vont permettre de fournir du bois, notamment à la filière bois locale, mais aussi d'éclaircir les arbres afin d'entamer une conversion vers une futaie irrégulière, c'est-à-dire de passer d'un peuplement d'âge uniforme à une forêt comportant du semis à l'arbre adulte sans effectuer une coupe rase. Cette évolution prendra des dizaines d'années et cette coupe qui crée surtout des cloisonnements (chemins où passent les engins) n'en est qu'une première étape.

Cette opération, gérée par l'ONF, facilitera l'arrivée de plus de lumière au sol et favorisera les autres essences arrivées naturellement comme les feuillus.

Quelques mesures simples permettent également à cette opération de récolte d'être favorable aux paysages et à la biodiversité : le maintien d'arbres morts et d'arbres accueillant pour la biodiversité, des cloisonnements ne débouchant pas à l'extérieur, le respect des murets et des ruines.... Ce sont les 15 engagements de la charte de bonnes pratiques pour une récolte de bois raisonnée dans le Parc national des Cévennes qui sont ici appliqués.

Cette opération montre une nouvelle fois qu'en forêt, le développement durable n'est pas un vain mot et que l'approvisionnement de la filière bois et la protection de la biodiversité peuvent être largement compatibles.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières